



**COMITÉ SYNDICAL  
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 17 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier à onze heures trente, se sont réunis par visioconférence les membres du Comité Syndical légalement convoqués le dix janvier 2023, sous la présidence de Monsieur Georges BOTELLA, Président du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E) et Maire de Théoule-Sur-Mer.

**PRÉSENTS :**

Georges BOTELLA - Christophe CHIOCCA – Guillaume DECARD - Jean-Pierre KLINHOLFF - Michel FLEURY - Eve STEINMETZ – Isabelle MARTEL - Mireille ANILLO  
Martine BOUVARD - Jean-Luc RICHARD - Maxime GRILLET - Michel REZK

**REPRÉSENTÉS :** Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :  
Néant

**ABSENTS :**

Charles MARCHAND  
Jean-François MOISSIN

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Christophe CHIOCCA

.....\*.....

Monsieur Georges BOTELLA, Président du S.M.G.S.E, ouvre la séance, une fois l'ensemble des participants connectés via le lien Teams qui leur a été transmis personnellement avec la convocation.

Monsieur Guillaume JUBLOT, Directeur général, procède à l'appel des délégués syndicaux.

Le quorum est atteint.

.....\*.....

### **2023-001 : RÉUNION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT PAR VISIOCONFÉRENCE ET DÉTERMINATION DES MODALITÉS D'ORGANISATION**

**APPROUVE à l'unanimité des membres** les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, les modalités de prise de parole et les modalités de scrutin présentées qui s'appliqueront pour toutes les réunions du Comité Syndical tenues en visioconférence, comme suit :

- Les participants sont identifiés par leur connexion via le lien qui leur a été transmis personnellement avec la convocation.
- Lorsque tous les participants sont connectés, le Président ouvre la séance et le Directeur général procède à l'appel
- Le Président expose chaque point inscrit à l'ordre du jour puis donne la parole aux membres de l'assemblée,
- Avant de s'exprimer, chaque membre doit activer son micro et se présenter en déclinant son prénom et nom.
- Pour procéder au vote des délibérations, le Président demande pour chaque point, si des membres souhaitent s'abstenir ou voter contre le point proposé : seuls les membres qui s'opposent ou s'abstiennent déclinent individuellement leur prénom et nom et leur position sur le point dont il s'agit.
- Lorsque l'ordre du jour est épuisé, le Président clos la séance et met fin à la visioconférence.
- L'enregistrement et la conservation des débats s'effectuent sous la responsabilité du Président, selon les fonctionnalités disponibles de la plateforme « Microsoft Teams ».

### **2023-002 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023**

**PREND ACTE à l'unanimité des membres** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023, à la suite de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires figurant dans le rapport de présentation.

### **2023-003 : DÉCISION MODIFICATIVE (D.M.) N°1 DU BUDGET 2022 DU S.M.G.S.E.**

**ADOpte à l'unanimité des membres** la décision modificative du budget du S.M.G.S.E. comme suit :

**Chapitre 011 = - 18.938,98 €**

**Chapitre 012 = + 18.938,98 €**



**2023-004 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL PACA DESTINEE A INTERGRER LA GARDE FORESTIERE REGIONALE**

**SOLLICITE à l'unanimité des membres** l'attribution d'aides publiques auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, pour un montant de 33.180,00 euros correspondant à 80 % du montant total de l'opération s'élevant à 41.475,00 euros pour la réalisation de la mission garde régionale forestière,

**S'ENGAGE à l'unanimité des membres** à financer, avec les participations des communes, la part des dépenses qui ne sera pas couverte par les subventions,

**CERTIFIE à l'unanimité des membres** que le projet pour lequel les subventions sont demandées n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engager à ne pas commencer la mission avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet,

**S'ENGAGE à l'unanimité des membres** à réaliser l'opération suivant l'échéancier prévu au projet,

**S'ENGAGE à l'unanimité des membres** à inscrire au budget les crédits afférents,

**DONNE à l'unanimité des membres** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document et acte relatifs à ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h10.

Fait à Fréjus, le 17 janvier 2023.

**LE PRÉSIDENT,**



**Georges BOTELLA**